

Nombre de membres afférents au comité syndical	64
Nombre de membres en exercice	64
Nombre de membres présents	40
Nombre de membres ayant donné pouvoir	10
Nombre de voix représentées	212

<u>Délibération n°</u>: 21.03.11

Date de convocation : 23 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt un Le 2 avril à 9 heures 30

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent	Absent	Absent ayant donné pouvoir à			
Délégués des communes rurales*								
ANDRE Jean-Bernard		171/52	Х					
ASTRUC Alain		171/52	X					
BERGOGNE Francis		171/52	X					
BOISSET Jean-Marie		171/52	X					
BONHOMME Gérard		171/52		Х				
BONICEL Bernard		171/52		Х	Claude MALZAC			
BOUNIOL Lionel		171/52	Х	1				
BOUSSUGE Daniel		171/52	X					
BRUGERON Jean-Noël		171/52	X					
BRUNET Jean-Marie		171/52		Х				
CARREZ Jean-Claude		171/52		Х	René JEANJEAN			
CASTAN Emmanuel		171/52	Х					
CHARLEMAGNE Paul		171/52	Х					
CHAZE Thierry		171/52	Х					
CONFORT René		171/52	Х					
COUDERC Didier		171/52	Х					
DURAND Bruno		171/52		Х	Alain ASTRUC			
DURAND Joëlle		171/52		Х				
DUVERT Frédéric		171/52	Х					
FOLCHER Joël		171/52		Х				
GACHE Christophe		171/52	Х					
GALTIER Guy		171/52	Χ					
GELLION Camille		171/52	Χ					
GRANIER François		171/52		Χ	Isabelle RECOULIN			
ITIER Jean-Paul		171/52		Χ				
JEANJEAN René		171/52	Χ					
LAURENT Julien		171/52	Х					
MALHERBE Eric		171/52		Χ	Jean-Paul POURQUIER			
MALZAC Claude		171/52	Х					
MARTIN Laurian		171/52	Χ					
MAURIN Olivier		171/52		Х	Michel TEISSIER			
MAZOYER Lucien		171/52	Χ					
MERCIER Gilles		171/52	Х					
ODOUL Rolland		171/52		Χ	Jean-Noël BRUGERON			
PAGES Manuel		171/52	Χ					
PAGES Martine		171/52		Х				
PALMIER Cédric		171/52	Χ					
PANTEL Frédéric		171/52		Χ	Gilles MERCIER			

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent	Absent	Absent ayant donné pouvoir à		
Délégués des communes rurales*							
PASCON Christian		171/52	Χ				
POULALION Jérôme		171/52		Χ			
POURQUIER Jean-Paul		171/52	Χ				
RECOULIN Isabelle		171/52	Χ				
RODIER Vincent		171/52		Χ			
RODRIGUES David		171/52	Χ				
SARTRE Francis		171/52		Χ			
SOULIER Alain		171/52	Х				
TARDIEU René		171/52		Х	Emmanuel CASTAN		
TEISSIER Michel		171/52	Х				
TUFFERY Julien		171/52		Х	Guy GALTIER		
VAYSSIER Jean-Louis		171/52	Х				
VEDRINES Serge		171/52	Х				
VIDAL Roselyne		171/52		Х			
	Déléguées des com	munes urbai	nes				
BOURGADE Régine	Mende	25		Χ			
BREMOND Patricia	Marvejols	10		Χ			
Délégués des EPCI							
CABIROU Christian	SI Aubrac Colagne	2		Χ			
DE LESCURE Jean	CC Mont Lozère	6	Х				
GIOVANNACCI Daniel	SICTOM des Bassins du Haut Tarn	9	Х				
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	17	Х				
MARTO Célestin	CC du Gévaudan	11		Х			
PROUHEZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	8	Х				
ROUX Christian	CC des Cévennes au Mont Lozère	5	Χ				
SAINT-LEGER Francis	CC Randon Margeride	5	Х				
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8	Х				
SUAU Laurent	CC Cœur de Lozère	16	Х				

^{*} les délégués des communes rurales étant porteurs d'une fraction identique des 171 voix affectées à cette catégorie de membre, les règles de fractionnement et d'arrondi sont appliquées à la fin de chaque délibération à l'ensemble des votes exprimés par cette catégorie de membres.

Madame Isabelle RECOULIN a été nommée secrétaire de séance.

INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES Accord pour la revalorisation des tarifs de recharge sur le réseau RÉVÉO

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le SDEE a assuré le déploiement de 38 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables en Lozère. Ces bornes font partie intégrante du réseau régional RÉVÉO, constitué avec 9 autres syndicats d'énergie et les 2 métropoles de la région Occitanie, qui totalise plus de 1 000 bornes.

Depuis la mise en service de ces installations, le nombre de sessions utilisateurs ne cesse de progresser. En 2020, en Lozère, ce nombre a augmenté de 57% par rapport à 2019. L'utilisation des bornes est également plus importante en saison estivale, démontrant l'intérêt de ce réseau en termes d'itinérance et de soutien au développement touristique de notre département.

Lors de la mise en place de ce service et afin de favoriser la mobilité électrique, des tarifs incitatifs avaient été adoptés. Cependant, cette activité reste déficitaire et il convient de se préoccuper dès à présent de son équilibre à moyen terme.

C'est donc dans cette optique que les membres du réseau RÉVÉO ont engagé une réflexion, avec l'objectif de faire évoluer la tarification du service dans le courant de l'année 2021.

<u>Délibération n°</u>: **21.03.11**

A ce jour, il est demandé au Comité Syndical de se positionner sur :

- ✓ le principe d'une réévaluation de la tarification du réseau RÉVÉO ;
- ✓ le maintien d'une tarification unique du service sur l'ensemble du réseau.

APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ, LE COMITÉ SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ÉMET UN AVIS FAVORABLE à une réévaluation de la tarification du réseau RÉVÉO dès 2021; **APPROUVE** le maintien d'une tarification unique sur l'ensemble du réseau RÉVÉO.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme

> Le Président Alain ASTRUC





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20210402-20210311-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021